

Compétences requises pour les intervenants bénévoles lors des randonnées à bicyclette.

Objectif : Assister le cadre responsable dans la réalisation de l'activité et la gestion de la sécurité du groupe.

Etre capable de :

- rouler 20 kilomètres sans s'arrêter sur terrain vallonné ;
- lire un itinéraire sur une carte ;
- vérifier sur un vélo les points suivants : réglage selle, guidon, freins ;
- changer une roue, une chambre à air ;
- réparer une crevaillon.

Connaître les règles essentielles du code de la route :

- stop, règles de priorité ;
- rond point ;
- tourner à gauche.

Savoir gérer un groupe (6 enfants) :

- rouler en file indienne ;
 - se placer devant ou derrière le groupe d'enfants selon la configuration du terrain ;
 - savoir anticiper le comportement des autres usagers ;
 - faire respecter l'espace entre les groupes ;
 - être capable de mener le groupe de tête ;
 - définir les consignes verbales et gestuelles à l'intérieur du groupe.
- Ex : lever le bras au stop ou pour avertir d'un danger.

**Ne jamais laisser un enfant décrocher
Ne jamais laisser un enfant seul**

Pour la voiture balai :

- mettre une banderole avec des indications sur le nombre de groupes ;
- rouler à une certaine distance ;
- feux de détresse allumés.

Le port du casque est OBLIGATOIRE pour les enfants et vivement recommandé pour les accompagnateurs. Le port d'un gilet de sécurité est fortement recommandé pour tous les participants.

Pour l'organisation générale, se reporter à la fiche EPS53 D20.

Tous les intervenants doivent être agréés par le directeur académique des services de l'éducation nationale et assurés : attestation de formation + vérification de l'honorabilité.

Ces recommandations ont été élaborées par l'équipe EPS avec le concours de l'USEP et des Présidents des comités Départementaux de Cyclisme et de Cyclotourisme.